

Charte d'utilisation des médias sociaux

Ce document est destiné à vous, étudiants de l'Université Paris-Dauphine, qui intervenez dans les médias sociaux, pour discuter de sujets associés à l'institution, comme son offre de formation ou sa vie étudiante.

Cette charte s'applique dès que :

- vous participez à des conversations sur internet qui citent et impliquent l'Université Paris-Dauphine ;
- vous revendiquez votre appartenance à la communauté dauphinoise.

Cette charte vise à vous aider à mieux utiliser les médias sociaux dans le respect de l'image de Dauphine et de la légalité.

Ce document sera régulièrement mis à jour. Nous vous recommandons de le consulter régulièrement pour vérifier que vous disposez de la dernière version.

Différence entre réseaux et médias sociaux

Les médias sociaux sont un ensemble de sites et de fonctionnalités du web, permettant de publier divers types de contenus : articles, informations brèves, photographies, vidéos, fichiers PDF, présentations Powerpoint... Ils sont un lieu dématérialisé pour donner son opinion, dialoguer avec d'autres utilisateurs, ou participer à des projets collaboratifs.

Un réseau social est un ensemble d'entités - individus ou organisations - reliées entre elles lors d'interactions sociales.

Et Dauphine dans tout ça ?

Dauphine est présente, depuis quelques années, sur les réseaux sociaux. Vous parlez de Dauphine sur ces médias, mais en connaissez-vous les règles d'utilisation ?

En tant qu'étudiant, vous contribuez chaque jour à l'image et à la réputation de Dauphine tant dans la sphère privée que professionnelle. Quand vous vous exprimez sur votre université, Il faut veiller à respecter quelques règles.

Soyez prudents :

Prenez quelques minutes de réflexion avant de vous lancer. Vous n'ignorez pas que les plateformes sociales sont de véritables espaces publics, visibles et consultables par tous. Tout le monde peut propager vos idées en republiant un contenu écrit, vidéo ou audio instantanément. Vos conversations, personnelles ou professionnelles, peuvent être diffusées partout sans votre accord. Vous êtes donc impliqué personnellement sur tout ce que vous publiez.



Les informations que vous postez sont indexées par les moteurs de recherche. Elles laissent des traces durables qui peuvent vous suivre tout au long de votre vie, si vous n'agissez pas à temps. Reconnaissez publiquement vos erreurs de jugement, et indiquez clairement que vous avez fait des corrections. Même si ces réseaux sont des lieux de liberté d'expression, restez prudents : exprimez-vous en toute connaissance des sujets traités.

Soyez responsables :

Seuls les porte-paroles désignés par l'Université Paris-Dauphine peuvent s'exprimer officiellement au nom de l'institution. Ces prises de paroles sont en général diffusées sur les comptes officiels de Dauphine, facilement repérables par le logo de l'institution et administrés par des professionnels de la communication.

- 1) Lorsque vous exprimez des opinions et/ou des commentaires, dans les réseaux sociaux, sur votre promo, votre formation ou votre université, vos propos n'engagent que vous. Il est important d'être transparent en déclinant votre identité ou en précisant que vous étudiez à Dauphine. Si vos propos ont un réel impact sur l'image de Dauphine (diffamation, dénigrement, calomnie, discrimination, attaque), vous vous exposez à d'éventuelles poursuites des « dauphinois » mis en cause. L'anonymat ne vous protégera pas.
- 2) Lorsque vous exprimez votre avis sur Dauphine, votre promo ou formation, vous participez à la promotion positive ou négative de la notoriété de l'institution, en fonction de la teneur de vos propos. N'oubliez pas que la notoriété positive de Dauphine contribue à une meilleure insertion professionnelle de ses étudiants.

Vous êtes de plus en plus nombreux, à Dauphine, à créer des comptes pour votre association, votre formation ou un événement récurrent. Il est nécessaire pour ce faire d'obtenir l'autorisation préalable de votre responsable de formation. Vous pourrez ensuite solliciter la direction de la communication en vue d'obtenir des conseils.

Appliquez la charte graphique de l'université lorsque vous mettez en ligne une page Facebook, Google +, un compte Twitter, Youtube, Flickr, Instagram, un groupe LinkedIn ou Viadeo pour votre formation. Utilisez les logos et/ou bloc-marques officiels que Dauphine met à votre disposition. Pour cela, contactez la direction de la communication.

Respectez le cadre légal

Avant de publier une information sur les médias sociaux, vous êtes invités à vérifier que vous respectez les principales règles de droit :

- le droit de la personnalité :
 - droit à l'image, diffamation, vie privée
- le droit de propriété littéraire et artistique
 - droits d'auteur, droits voisins
 - droits de propriété industrielle

Reportez-vous à la législation en vigueur. Si vous avez le moindre doute, consultez le site internet Legifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>



Avant de publier un contenu qui n'est pas le vôtre, demandez toujours l'autorisation à son auteur.

Soyez respectueux des autres et de leur vie privée :

Les propos injurieux, racistes, xénophobes, homophobes... n'ont pas leur place sur Internet, ni dans les réseaux sociaux.

Ne diffusez pas d'information ou ne citez pas de personnes liées à Dauphine sans leur accord.

Ne photographiez jamais de personnes sans leur autorisation. Lorsque vous publiez une image ou une photo, n'oubliez pas de mentionner son auteur.

Soyez respectueux des œuvres d'autrui :

Ne publiez aucun contenu de cours sur Internet sans l'autorisation de votre enseignant. Utilisez la plateforme légale d'E-learning « MyCourse » pour communiquer avec votre enseignant, accéder à vos cours et partager du contenu pédagogique.

Maintenant vous êtes fin prêts !

Nous espérons que cette charte vous apporte les éléments de réponse dont vous avez besoin pour vous lancer sereinement sur les médias sociaux en prenant toutes les précautions nécessaires. Notre objectif est de vous prémunir des dangers et obstacles qui pourront survenir durant votre expérience sur Internet. Si vous n'êtes pas sûr de vous ou si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à prendre contact avec la Direction de la communication.

Du lundi au vendredi, durant les horaires de bureaux (de 9 heures à 18 heures), couloir B, 4^{ème} étage de l'université.

Vous pouvez également nous joindre par mail à l'adresse service.communication@dauphine.fr

